



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 2023 – 19
relatif à la participation de Penthelaz au financement des bâtiments scolaires,
de la transformation du Collège du Cheminet et d'une nouvelle salle de
gymnastique avec réfectoire et terrains sportifs en partenariat avec
l'ASIVenoge**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mme. Esther Martinetti, de MM. Marc-Eugène Viret, Claude Brocard, Eric Joseph, Michel Turin, Nicolas Meylan et Henri-Robert Borgeaud s'est réunie le jeudi 9 février pour examiner le préavis 2023 - 19. La commission était au complet et nous avons siégé avec la commission "construction scolaire" représentée par MM. Daniel Traini, Pierre Zurbrügg, Philippe Gacond, Pierre-Yves Dénéreaz et Christian Ducommun. La Municipalité in corpore était présente, à savoir M. Didier Chapuis, syndic, Mme Valérie Codina Cervellin, MM. Yves Jauner, Christian Martinetti et Daniel Rochat. De plus, MM. Iban Garcia, boursier communal, Patrick Vallat du BAMO ainsi que M. David Baillif du bureau d'architectes Ferrari étaient présents pour répondre à d'éventuelles questions en lien avec des aspects plus techniques.

La commission des finances a sollicité une deuxième entrevue afin de clarifier certains aspects du financement global des travaux projetés. Séance qui a réuni la Municipalité in corpore, Monsieur Iban Garcia et l'entier de la commission le 6 mars dernier.

La commission des finances a pris connaissance du préavis municipal N° 2023 - 19 ainsi que ses annexes et en a étudié les tenants et aboutissants. Dès lors, il nous est apparu qu'une prise en compte de la globalité du financement du projet d'extension du Collège du Cheminet est indispensable à la bonne compréhension des enjeux financiers par les membres du Conseil. En effet, la contribution de la Commune de Penthelaz au financement du projet comporte deux volets indissociables l'un de l'autre.

Un premier volet qui définit par convention avec l'ASIVenoge que Penthelaz finance à sa seule charge 25% des coûts de construction, qui selon les documents qui nous ont été remis se montent à CHF 35'000'000.-. Soit à la charge de Penthelaz CHF 8'750'000.-.

C'est cette partie du financement qui fait l'objet du présent préavis et qui porte sur CHF 8'300'000.- Soit le montant à la charge de Penthelaz, diminué de divers frais d'études déjà payés et amortis à hauteur de CHF 500'000.-. Montant final arrondi à CHF 8'300'000.-

La manière dont le financement de cette somme est articulé dans le préavis nous semble totalement adéquate et représente une charge annuelle moyenne sur 30 ans de CHF 377'175.-. Nous avons pris bonne note de la refacturation de certaines parties de l'ouvrage telle que mentionnée en page 10 du préavis, des prélèvements sur les fonds de réserve et de l'incidence sur la situation financière rapport à notre plafond d'endettement, comme figuré en page 9 du préavis.

Un deuxième volet, indissociable du premier, porte sur les 75% restants, soit CHF 26'250'000.-. Cet emprunt est le fait de l'ASIVenoge et les charges financières qui y sont liées se répartissent au prorata du nombre d'élèves et d'habitants des communes membres de l'ASIVenoge. A savoir 37.08% pour Penthalez, qui aura de ce fait à faire face aux charges financières, intérêts et amortissements, des CHF 9'733'500.- représentant sa quote-part. Soit en moyenne CHF 388'269.- par année sur 30 ans (durée de l'amortissement). Au final ce sont 52.81 % de la charge financière correspondant à un montant de CHF 18'483'500.- qui seront à la charge de Penthalez.

Un aspect rassurant toutefois tient au fait que pour l'ASIVenoge, la conjoncture est bonne. En effet une diminution drastique des amortissements annuels auxquels elle a à faire face actuellement, à savoir CHF 781'142.- interviendra d'ici 2025 et libèrera de ce fait les ressources nécessaires pour assumer l'emprunt mentionné ci-dessus tout en maintenant le coût par élève à un niveau raisonnable.

Toutefois, et sans remettre en question notre appréciation, quelques remarques s'imposent. Dans le calcul des charges d'intérêts liées à l'emprunt des CHF 26'250'000.-, l'ASIVenoge table sur un taux d'intérêt moyen sur 30 ans de 1.25% ce qui nous semble peu réaliste. Si l'on applique à ce financement le taux de 3.5% retenu par la Commune de Penthalez dans le préavis qui nous occupe, nous arriverions à une charge annuelle moyenne de CHF 503'085.- en lieu et place des CHF 388'269.- mentionnés ci-dessus.

Le préavis municipal n° 2021-49 accepté lors de la séance du Conseil communal du 14 juin 21 et portant sur le crédit d'étude, faisait état d'un projet devisé à CHF 31'919'600.-, montant sur lequel des économies significatives étaient alors escomptées.

Dans le calcul du budget total, la TVA est mentionnée à 7.7 % alors qu'elle passera à 8.1 % dès le 1^{er} janvier 2024, ce qui représente une différence de + CHF 129'966.- si l'on considère l'ensemble du montant HT. Même s'il faut compter avec quelques factures en 2023 déjà, au taux de 7.7 %.

Nous avons également relevé que les aspects liés à la propriété des futurs bâtiments ainsi que des terrains sur lesquels ils seront construits ne sont à ce stade pas réglés et qu'établir des conventions à posteriori est souvent délicat.

En conclusion.

La Commission des finances remercie la Municipalité et M. Iban Garcia pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses apportées à nos questions, et vous recommande d'accepter les conclusions du préavis 2023-19 tel qu'il vous a été présenté.

**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2023 – 19
relatif à la participation de Penthaz au financement des bâtiments scolaires,
de la transformation du Collège du Cheminet et d'une nouvelle salle de
gymnastique avec réfectoire et terrains sportifs en partenariat avec
l'ASIVenoge**

Penthaz, le 3 avril 2023

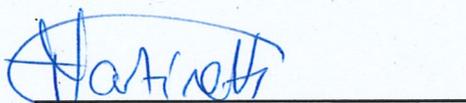
Le rapporteur :

Henri-Robert Borgeaud



Les membres :

Esther Martinetti (présidente)



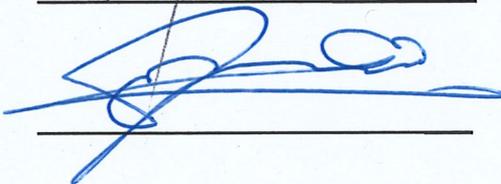
Nicolas Meylan



Michel Turin



Eric Joseph



Claude Brocard



Marc-Eugène Viret

